16/26

MAIRIE DE SANDOUV

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 076-217606607-20260423-16_26-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation
10/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à 18h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de M. Jacques DELLERIE, Maire.

Date d'affichage
10/04/2026

Étaient présents : Mmes Pierrette BERNARD, Karine DELAUNE, Delphine SIMON, Ludivine MARTOT, Cécile RIBET, Mrs Gérald LEPILLER, Gilles BELLET, Cyril LEMAITRE, Clément SAVALLE, Laurent HAUZAY, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Christine OMONT donne pouvoir à Karine DELAUNE, M. Daniel HAREL donne pouvoir à Mme Pierrette BERNARD, Mme Céline LEBLOND donne pouvoir à M. Laurent HAUZAY, M. Mickaël BARON donne pouvoir à M. Jacques DELLERIE.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Pour : 13
Contre :1
Abstentions : 1

Objet : **Budget Principal de la commune, Budget annexe de la Régie de Transport Vote du Budget primitif de l'exercice 2026**

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée applicable au budget principal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe de la Régie de Transport,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal et du budget annexe présentés par le Maire.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 076-217606607-20260423-16_26-BF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-décide d'adopter à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2026 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

*Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
*Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le budget principal de la commune pour l'exercice 2026 est équilibré en recettes et dépenses au montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	4 936 449.43	9 056 449.43	24 349 506.04	20 229 506.04
Opérations d'ordre	4 120 000		116 000	4 236 000
TOTAL	**9 056 449.43**	**9 056 449.43**	**24 465 506.04**	**24 465 506.04**

-autorise M. le Maire, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles pour la section de fonctionnement et dans la limite de 7.5% des dépenses réelles pour la section d'investissement.

*****

Le budget annexe de la Régie de Transport, pour l'exercice 2026 est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	62 177	73 487	178 618.29	167 308.29
Opérations d'ordre	11 310			11 310
TOTAL	**73 487**	**73 487**	**178 618.29**	**178 618.29**

Fait en Mairie, les jour, mois et an susdits.

MAIRIE DE SANDOUVILLE 76430

Le Maire,

Jacques DELLERIE

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 076-217606607-20260423-16_26-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES :
Pour : 13
Contre : 1
Abstentions : 1

Date de convocation : 10/04/26

Présenté par (1), le Maire
A Sandouville le 23/04/26

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil municipal
A Sandouville le 23/04/26
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

001. DELLERIE Jacques , Maire	
002. LEPILLER Gérald , 1er Adjoint	
003. BERNARD Pierrette , 2ème Adjointe	P Bernard
004. HAREL Daniel , Conseiller municipal délégué	
005. OMONT Christine , Conseillère municipale	
006. BELLET Gilles , Conseiller municipal délégué	
007. SIMON Delphine , Conseillère municipale	Simon
008. LEMAITRE Cyril , Conseiller municipal délégué	
009. MARTOT Ludivine , Conseillère municipale déléguée	
010. DELAUNE Karine , Conseillère municipale déléguée	
011. RIBET Cécile , Conseillère municipale	
012. SAVALLE Clément , Conseiller municipal	
013. HAUZAY Laurent , Conseiller municipal	
014. LEBLOND Céline , Conseillère municipale	
015. BARON Mickaël , Conseiller municipal	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	32,53	0,00	4 916 910,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	21,50 0	0,00	11 137,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	5,81	0,00	709,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**4 928 756,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 076-217606607-20260423-16_26-BF